

Informations Post AGO

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 avril 2024, la Banque Tunisienne de Solidarité « BTS » publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées ;
- Le bilan après affectation du résultat ;
- Le tableau d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

Les résolutions adoptées

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS réunie le 29 Avril 2024 après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la BTS et des Etats financiers relatifs à l'exercice 2023,
- Des Rapports (général et spécial) des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,

Prend acte du contenu des rapports des Commissaires aux Comptes et du rapport du Conseil d'Administration et approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2023, prend acte du contenu de ce rapport et approuve les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales et l'article n° 62 de la Loi n° 48-2016 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

(montant en dinars)	<u>31/12/2023</u>
Bénéfice net de l'exercice 2023	9.836.912,398
Report à nouveau 2022	35.870.949,691
Bénéfice à affecter	45.707.862,089
Réserves Légales (pour atteindre 10% du capital social)	-
Fonds Social	<u>400.000.000</u>
Total des Résultats reportés à la fin de l'exercice 2023	45.307.862,089

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix présentes.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves pour leur gestion des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

En application de l'article n° 19 des statuts de la banque, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la cooptation de :

- **M^{me} Saloua LANGAR** représentant la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale au Conseil d'Administration en remplacement de Mr Taoufik KATROU,
Et ce pour la période restante de leur mandat qui se termine avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'approbation des résultats de l'exercice 2023.
- **Mr Adnane Mehdi ZBISS** représentant les participations publiques au Conseil d'Administration suite à la vacance du poste de l'administrateur démissionnaire Mr Abd El Kader JEMMALI,
Et ce pour la période restante de leur mandat qui se termine avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'approbation des résultats de l'exercice 2024.
- **Mr Marouane OUEDERNI** représentant les participations publiques au Conseil d'Administration suite à la vacance du poste de l'administrateur démissionnaire M^{me} Imen KOUKI,
Et ce pour la période restante de leur mandat qui se termine avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'approbation des résultats de l'exercice 2024.
- **M^{me} Raja LAHMADI épouse BEN SASSI** représentant les participations publiques au Conseil d'Administration en remplacement de Mr Chokri EL MEHDI,
Et ce pour la période restante de leur mandat qui se termine avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'approbation des résultats de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler :

- Le mandat de **Mr Kamel OUERFELLI** administrateur au Conseil d'Administration de la BTS Bank représentant les participations publiques ;
- Le mandat de **Mme Saloua LANGAR** administrateur au Conseil d'Administration de la BTS Bank représentant les participations publiques.

Et ce pour une période de trois années (2024-2025-2026) qui se terminera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'approbation des résultats de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer M. :en tant qu'administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la BTS Bank, et ce sur la base des résultats de l'appel à candidature n°4-2024 effectué par la banque en l'objet ;

Et ce pour une période de trois années (2024-2025-2026) qui se terminera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'approbation des résultats de l'exercice 2026.

Cette résolution n'a pas été soumise au vote pour non achèvement des travaux de dépouillement de l'appel à candidatures lancé par la banque.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités émanant du conseil d'administration comme suit :

1. Fixer les jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion relative à l'exercice 2023 à un montant de cinq mille dinars (5000 TND) brut conformément à la circulaire du premier Ministre n° 28 du 22 Juin 2005 relative aux jetons de présences des administrateurs représentants de l'Etat.
2. Fixer le montant de la rémunération des présidents et des membres des comités émanant du Conseil d'Administration comme suit :
 - Un montant de deux mille dinars (2000 TND) net par séance pour chaque président des comités d'audit et des risques,
 - Un montant de mille dinars (1000 TND) net par séance pour chaque membre des comités d'audit et des risques ainsi que pour chaque président et membre des autres comités issus du Conseil d'Administration.

Un président ou un membre de comité ne peut recevoir dans le cas où il a participé à plusieurs comités qu'une seule indemnité relative à sa présence. Ce comité sera choisi par le membre lui-même et ce à partir de 29 avril 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la banque à émettre un emprunt ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant ne dépassant pas **50 millions de dinars** durant la période allant de la date de la présente réunion à la date de la prochaine réunion que l'Assemblée Générale réservera à l'approbation des résultats de l'exercice 2024.

Le Conseil d'Administration est chargé d'arrêter le montant du ou des emprunts, les modalités et les conditions de leur émission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième et dernière Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou au mandataire qu'il aura désigné pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le bilan après affectation du résultat (Unité : en KDT)

ACTIFS

ACTIFS	Note	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	33 056	9 989	9 989	23 067
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	262 259	227 782	227 782	34 477
AC3- Créances sur la clientèle	3.3	1 503 524	1 416 843	1 416 843	86 681
AC4- Portefeuille –titres commercial		-	-	-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	3.4	43 966	41 441	41 441	2 525
AC6- Valeurs immobilisées	3.5	10 185	9 556	9 556	629
AC7- Autres actifs	3.6	41 316	36 857	36 857	4 459
Total Actifs		1 894 306	1 742 468	1 742 468	151 838

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

PASSIFS

PASSIFS	Note	31/12/2023	31/12/2022 (retraité)	31/12/2022	Variation
PA1- Banque centrale et CCP	4.1	2 434	2 081	2 081	353
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		-	-	-	-
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4.2	47 606	30 720	30 720	16 886
PA4- Emprunts et ressources spéciales(*)	4.3	1 641 775	1 528 341	1 504 641	113 434
PA5- Autres passifs(*)	4.4	83 326	72 116	95 816	11 210
Total Passifs		1 775 141	1 633 258	1 633 258	141 883

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation
1- Capital		60 000	60 000	-
2- Réserves		13 857	13 339	518*
3- Autres capitaux propres		-	-	-
4- Résultats reportés		45 308	35 871	9 437
5- Résultat de la période		-	-	-
Total Capitaux propres	4.5	119 165	109 210	9 955
Total Passifs et Capitaux Propres		1 894 306	1 742 468	151 838

(*) 118 kdt représente les intérêts encaissés sur crédit du fonds social

Le tableau d'évolution des capitaux propres.

Rubriques	Capital	Réserves	Réserves légales	Fonds social	Résultats reportés	Reports bénéficiaires	Amortissements différés	Résultat de l'exercice	Total
Avant Affectation	60 000	13 457	6 000	7 457	35 871	35 871	-	9 837	119 165
Affectation approuvée par l'AGO du 29-04-2024	-	400	-	400	9 437	9 437	-	-9 837	-
Solde Après Affectation du Résultat 2023	60 000	13 857	6 000	7 857	45 308	45 308	-	-	119 165

Liste des membres du Conseil d'administration

Nom et Prénom	Qualité	Actionnaire représenté	Mandat	Activité	Administrateur dans d'autres sociétés et mandat
Mme Najla Ben ABDALLAH	Président	Participations Publiques	2022-2024	Conseiller des services financier directeur classe exceptionnelle chargée de l'inclusion financière à la Direction Générale du Financement (DGF)	Observatoire de l'inclusion financière créé à la BCT
Mr Alaya BECHEIKH	Membre	Participations Publiques	2022-2024	Directeur Général de l'Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives (ITCEQ)	Néant
Mr Kamel OUERFELLI	Membre	Participations Publiques	2024-2026	Directeur Général Adjoint à l'APII	Pôle technologique de la valorisation des ressources sahariennes
Mme Saloua LANGAR	Membre	Participations Publiques	2024-2026	Directeur Adjoint à la CNSS	SIPHAT
Mme Raja LAHMADI	Membre	Participations Publiques	2023-2025	Contrôleur Général des finances au CGF (directeur général)	Shems FM, Dar assabeh, SNCFT, RFR
Mr Adnane Mehdi ZBISS	Membre	Participations Publiques	2022-2024	Ancien Cadre supérieur de la BNA Bank (principales fonctions: DC marché et crédits agricoles, resp direction études et financement, resp direction contrôle et recouvrement)	Néant
Mr Marouane OUEDERNI	Membre	Participations Publiques	2022-2024	Ancien Cadre supérieur de la BFPME (principales fonctions : DGA à la BFPME, Directeur études et évaluation à BFPME et ingénieur évaluateur à STB et BDET.	Néant
Mr Mouldi ZAYENE	Membre	Indépendant	2023-2025	Ancien Cadre supérieur de l'UBCI Bank (principales fonctions: Directeur de la conformité, directeur contrôle permanent, directeur financier et contrôle...)	Néant
Mr Kamel INOUBLI	Membre	Actionnaires minoritaires	2023-2025	Ancien Cadre supérieur de la BNA Bank (principales fonctions: suivi des filiales, chef d'agence, recouvrement litigieux, inspection des agences) et Formateur à l'ABF	Néant